

**MAIRIE DE SIGUER
CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU VENDREDI 20 FEVRIER 2026 A 17H30**

L'an deux mille vingt-six, le vingt février à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Siguer, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Line CAUJOLLE, Maire.

Date convocation le 16 février 2026

Présents : CAUJOLLE Marie-Line, BARBOSA Arsène, DILHAN Denis, HOFSTRA Elsbeth, LABATUT Jean-Noël et Hélène SANSOT.

Procurations : BADER Laëtitia à CAUJOLLE Marie-Line

Secrétaire de séance : Hélène SANSOT

Quorum : Atteint

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2026

Les Membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté (**Vote pour à l'unanimité**).

2°) DELIBERATION N°2026-03 : DONATION DE DEUX POULAILLERS TROGLODYTES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au bornage effectué par le cabinet de géomètres Rivère et Boscariol, 50 Avenue de Cadirac 09000 Foix, Monsieur Jean JULES fait donation à la Commune de la parcelle A 2454, d'une superficie de 9 m², sise à « LA BEXANE » sur laquelle est situé un poulailler troglodyte et que Madame Elisabeth LABATUT fait donation à la commune de la parcelle N° 2456, d'une superficie de 14 m², sise à « LA BEXANE » sur laquelle est situé également un poulailler troglodyte. La valeur de chaque parcelle où sont implantés les poulaillers est estimée à 1000€.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur ces dons.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes de donation qui seront rédigés par Me ROQUES, Rue Victor Pilhes, 09220 Tarascon sur Ariège au nom de la Commune et à payer les frais notariés d'un montant maximum de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les dons des parcelles A 2454 et A 2456 où sont implantés des poulaillers troglodytes dont la valeur est estimée à 1000€ pour chaque parcelle.
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer les actes de donation des parcelles A 2454 et A 2456 où sont situés les deux poulaillers troglodytes, d'une valeur de mille euros pour chaque parcelle, auprès de Maître Corinne ROQUES, notaire à Tarascon sur Ariège, qui sera chargée de sa rédaction.
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de régler les frais notariés d'un montant maximum de 1 500.00 €.

Vote : 7 pour

3°) PRESENTATION DE LA REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde organise la mobilisation et la coordination des ressources (humaines et matérielles) de la commune en situation d'urgence pour protéger la population. L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Nous avons procédé à la révision du PCS qui a été réalisé en 2015, il est rappelé que le Plan Communal de Sauvegarde reprend le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, complété par la présentation des moyens de coordination pouvant être mobilisé et mis en œuvre sur la commune, tout en y intégrant les données obligatoires (carte des risques, plan d'action particulier...). Dans un souci d'une véritable politique de prévention et d'information, il tente de vous apporter des données claires et objectives sur les risques naturels et technologiques qui concernent SIGUER.

Le plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Il est composé de 4 parties :

1° PARTIE : Comment informer la population des risques présents sur la commune ?

- DICRIM

2° PARTIE : Quelles sont les vulnérabilités de la commune ?

- Cartographie.
- Diagnostic des risques

3° PARTIE : Organisation de la réponse communale.

4° PARTIE : Les actions à mener.

- Recensement des moyens matériels et humains

5° PARTIE : Annuaire opérationnel (Confidentiel)

ANNEXES

- Modèle d'arrêté de réquisition
- Modèle d'Arrêté d'interdiction de circuler.
- Modèle de main-courante

La commune de SIGUER est exposée aux risques majeurs suivants :

- Séisme
- Feux de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Avalanche
- Evènements climatiques
- Radon
- Nucléaire
- Risque de rupture de barrage
- Risque terroriste

L'information sera diffusée par des bulletins d'informations qui seront affichés sur les panneaux d'affichage situés :

- Cour de la Mairie
- Boulodrome-Allée du Gravier
- Embranchement route de Gestiers
- Entrée du lotissement Plein Sud
- Lavoir de la Palanque
- Entrée Hameau de Seuillac
- Lavoir de Sarradeil

Sur feuille orange pour la vigilance ORANGE, et sur feuille rouge pour la vigilance ROUGE ;

L'alerte pour la survenue ou de l'imminence d'un événement majeur la population sera informée par divers moyens :

- Mégaphone
- Téléphone/Automate d'appel
- Porte à porte

Les lieux de regroupement sont :

- La salle des fêtes
- L'Eglise

4°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 18 heures 03 .

Le Secrétaire,
Hélène SANSOT

Le Maire,
Marie-Line CAUJOLLE

Po,

